

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue par visioconférence le mardi 18 mai 2021 à compter de 17 h 30.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le guorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Paulus.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 18 mai 2021

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal du 20 avril 2021

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Autorisation des comptes à payer au 18 mai 2021 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. <u>RÉSOLUTIONS</u>

- 4.1 Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 adoption
- 4.2 Reconduction du mandat du vérificateur pour l'année 2020
- 4.3 Protocole d'entente Échec au crime autorisation de signature
- 4.4 Griefs devant le tribunal d'arbitrage mandat

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance du 18 mai 2021



2021-05-027

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum est constaté.

Il est PROPOSÉ par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2021, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est PROPOSÉ par : Benoit Proulx

et APPUYÉ par : Denis Martin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. <u>AUTORISATION DES COMPTES À PAYER</u>

ATTENDU QUE les comptes à payer au 18 mai 2021 totalisent un montant de 334 235,94 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 331 987,38 \$ pour la période du 21 avril au 18 mai 2021;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 3 551,03 \$ pour la période du 21 avril au 18 mai 2021;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 18 mai 2021 au montant de 334 235,94 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 21 avril au 18 mai 2021 au montant de 331 987,38 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 21 avril au 18 mai 2021 au montant de 3 551,03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-05-028

2021-05-029



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020 – ADOPTION

Il est PROPOSÉ par : Sonia Paulus

et APPUYÉ unanimement

2021-05-030

2021-05-031

D'ADOPTER le rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2020 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 146 490 \$.

D'ADOPTER le rapport des vérificateurs de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2020 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 146 490 \$, tels qu'audités par la firme Amyot Gélinas.

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER la présidente du conseil d'administration, Madame Sonia Paulus, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif au mandat de vérification pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 <u>RECONDUCTION DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE</u> 2021

CONSIDÉRANT que conformément aux prescriptions du Code municipal, la Régie doit faire auditer ses États financiers par un vérificateur externe, et ce, annuellement;

CONSIDÉRANT que la Régie est satisfaite du travail accompli par le vérificateur actuel, Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.:

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

DE RECONDUIRE le mandat de vérification de Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. pour l'audit du rapport financier annuel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 pour une somme ne pouvant excéder onze mille six cent cinquante dollars (11 650 \$), avant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.3 PROTOCOLE D'ENTENTE ÉCHEC AU CRIME - AUTORISATION DE **SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et Échec au crime (ci-après nommé « ÉAC »), organisme sans but lucratif constitué sous l'autorité de la partie III de la Loi du Québec sur les compagnies, désirent conclure une entente similaire à celle intervenue en 2012 entre le Service de police régionale de Deux-Montagnes et l'ÉAC relativement à la diffusion des crimes commis sur le territoire desservi par la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : **Denis Martin**

et APPUYÉ par : Sonia Fontaine

2021-05-032 D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente avec ÉAC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 **GRIEFS DEVANT LE TRIBUNAL D'ARBITRAGE - MANDAT**

CONSIDÉRANT le rapport daté du 18 mai 2021 relatant la situation des griefs déposés par la Fraternité des policiers et des policières de la Régionale de Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes mandate Me Orélie Landreville, du cabinet Lorenger Marcoux avocats, afin de représenter les intérêts de la régie devant le Tribunal d'arbitrage pour les griefs 20-002, 21-001 et 21-003 déposés par la Fraternité des policiers et des policières de la Régionale de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

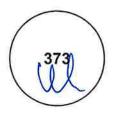
DÉPÔT DE DOCUMENTS 6.

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

RÈGLEMENTS 7.

n/a

2021-05-033



2021-05-035

8. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

9. <u>LEVÉE DE SÉANCE</u>

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QU'à 18h00, la séance soit levée

Madame Sonia Paulus Présidente

Monsieur Yvon Lemelin Seorétaire-trésorier